

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance n°HYAIF16ADLARG-1234, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, du fait de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs causés aux tiers par son fait ou par les personnes ou les choses dépendant de lui, à l'occasion de l'exploitation de son entreprise ou survenant au cours ou à l'occasion de l'exécution des prestations de services inhérentes aux activités garanties au titre du contrat et n'entrant pas dans le champ d'application de la Responsabilité Civile Professionnelle.

Assureur :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur :

ASSURVIT SARL

Siren :

452965114

Nom dirigeant :

Madame Carole JEANROY

Madame Magali JEANROY

Siège Social :

26 place du Général Leclerc

88270 DOMPAIRE

Période d'assurance :

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION [RC encourue par l'Assuré en cours d'exploitation et d'exécution des travaux](1)	MONTANT DE LA COUVERTURE
Tous dommages confondus	10 000 000 € par sinistre
Dont :	
Faute Inexcusable	3 500 000 € par sinistre, et 3 500 000 € par Période d'Assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 525 000 € par sinistre, et 0 € par Période d'Assurance
Pollution Soudaine et Accidentelle	300 000 € par sinistre, et 300 000 € par Période d'Assurance
Vol commis par préposés	150 000 € par sinistre, et 150 000 € par Période d'Assurance
Recours et défense pénale	30 000 € par Période d'Assurance

(1) La garantie RCE intervenant en complément ou à défaut d'un contrat de même type

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 12 janvier 2021

HYALIN Assurances
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 37 97 70
Email : info@hyalin.fr
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°HYAIF16ADLARG-1234, conformément aux dispositions des articles L512-6, R512-14, et A512-4 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur : ASSURVIT
Statut juridique : SARL Siren : 452965114
Nom dirigeant : Madame Carole JEANROY
Madame Magali JEANROY
Siège Social : 26 place du Général Leclerc

88270 DOMPAIRE

Période d'assurance (par garantie) :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	01/03/2021- 28/02/2022
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	01/01/2021- 31/12/2021

Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 12 janvier 2021

HYALIN Assurances
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 97 97 70
Email : info@hyalin.fr
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)

ATTESTATION D'ASSURANCE GARANTIE FINANCIERE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Garantie Financière n°HYAIF16ADLARG-1234, conformément aux dispositions des articles L512-7, R512-15 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions des articles L.519-4, R.519-17 et suivants du Code Monétaire et Financier et à l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2012 fixant le montant minimal de cautionnement des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, et/ou à loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur : ASSURVIT
Statut juridique : SARL Siren : 452965114
Nom dirigeant : Madame Carole JEANROY
Madame Magali JEANROY
Siège Social : 26 place du Général Leclerc
88270 DOMPAIRE

9

Période d'assurance (par garantie) :

GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	01/03/2021 - 28/02/2022
Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	115 000 € par sinistre, et 115 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 12 janvier 2021

HYALIN Assurances
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 67 97 70
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)